

**RAPPORT ANNUEL
2022**



SOMMAIRE

<u>DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE</u>	<u>3</u>
<u>ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2022</u>	<u>4</u>
<u>EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS</u>	<u>5</u>
<u>RAPPORT DU DIRECTOIRE.....</u>	<u>6</u>
<u>COMPTES CONSOLIDES.....</u>	<u>25</u>
<u>ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</u>	<u>29</u>
<u>AUTRES INFORMATIONS</u>	<u>42</u>
<u>COMPTES SOCIAUX</u>	<u>44</u>
<u>ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....</u>	<u>48</u>
<u>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</u>	<u>62</u>
<u>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	<u>63</u>

DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Déclaration du responsable du rapport financier annuel (article 222-3 4° du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers)

« Les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Monsieur Michel Jimenez

Président du Directoire

Composition du Directoire et Conseil de surveillance au 31 décembre 2022

Composition du Conseil de Surveillance

M. Lucien SELCE - Président

M. François-Louis VUITTON – Vice Président

Mme Natasha SELCE

M. Bernard ROQUES

Composition du Directoire

M. Michel JIMENEZ, Président

M. Pierre BAUMGARTNER

Commissaires aux Comptes Titulaires

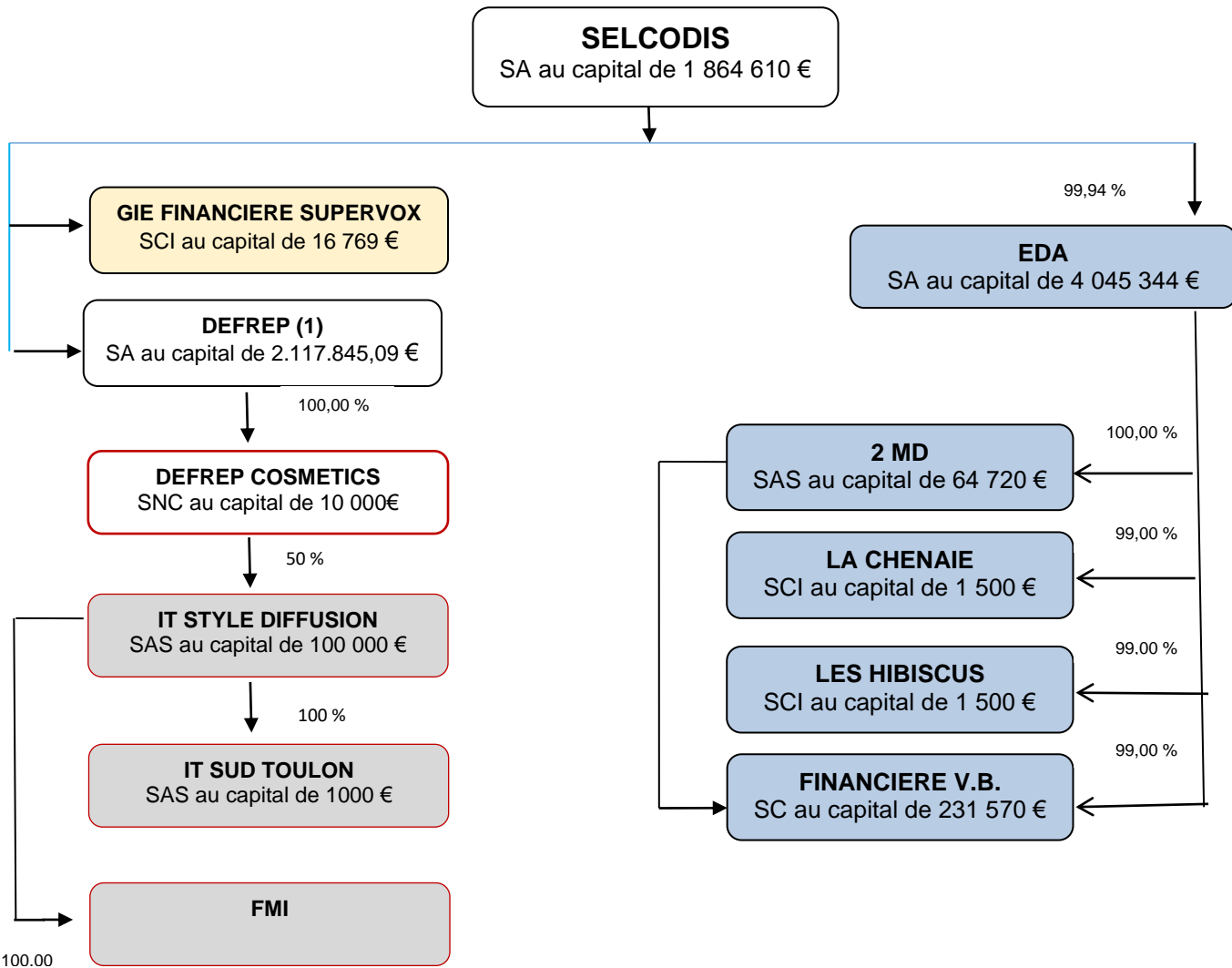
Compagnie Fiduciaire Audit

Cabinet VIZZAVONA

Commissaires aux Comptes Suppléants

M. William LEVEQUE

ORGANIGRAMME au 31 décembre 2022



Société en cours de liquidation au 31/12/2022



Procédure de liquidation judiciaire de la société IT STYLE ouverte le 09.07.2020



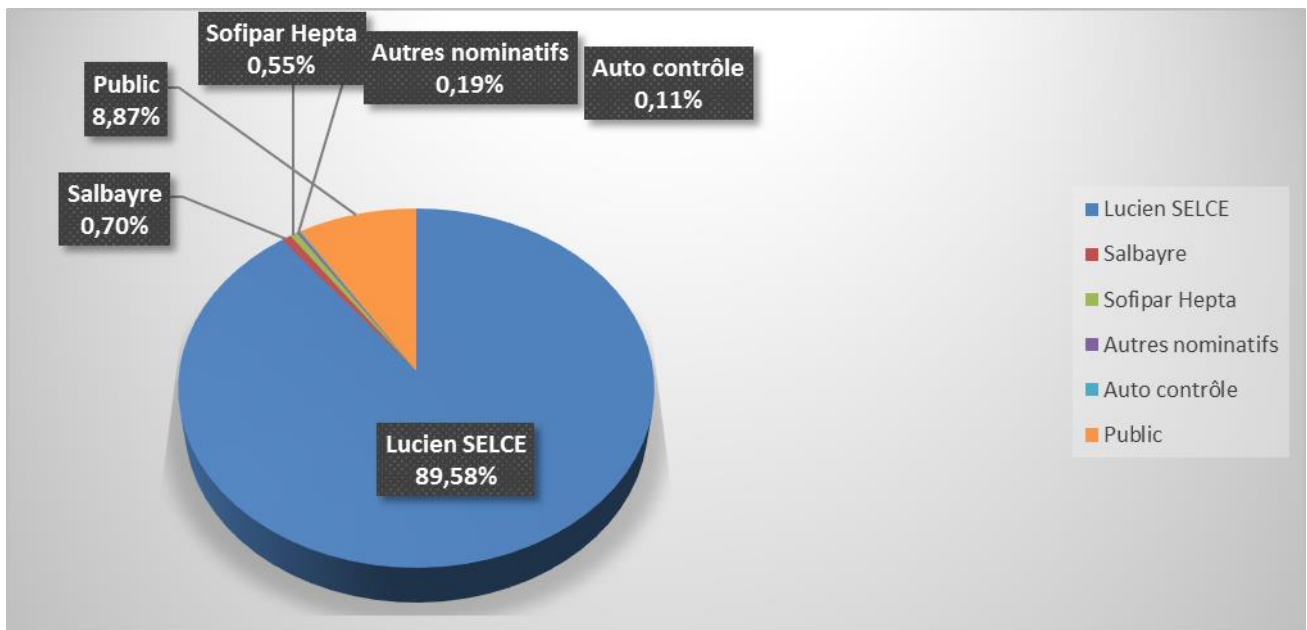
Sociétés en procédure collective

EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS

Cours journalier de l'action pour la période de juillet 2008 à mars 2009.
Le cours de l'action est suspendu depuis le 26 mars 2009.



REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2022



RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes qui vous seront présentés et aux conventions réglementées.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I / SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Informations relatives à l'entreprise

SELCODIS est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective de cette filiale.

SELCODIS garde néanmoins ses activités annexes au travers de ses filiales la société DEFREP qui a une activité immobilière et la SNC DEFREP COSMETICS spécialisée dans la vente de produits cosmétiques.

A) FAITS CARACTERISTIQUES

Nous vous rappelons que depuis le jugement du 29 novembre 2011 du Tribunal de commerce de Paris, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de notre société, lors de laquelle a été nommé Maître Christophe Thévenot en qualité d'administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy en qualité de mandataire judiciaire.

Puis, par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté un plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société Thevenot Perdereau Manière en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.
- Le plan est payé par échéances :
 - Les 8 premières échéances ont été honorées de juillet 2014 à novembre 2021,
 - Le règlement de la neuvième échéance a été réalisé en novembre 2022.

Depuis cette date le plan de continuation est exécuté.

II/ RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE

• Préliminaire

Les comptes consolidés de la société ont été établis au 31 décembre 2022 sur la base des éléments suivants :
Le périmètre de consolidation comprend les sociétés : DEFREP, DEFREP COSMETICS (DEFREP a été intégrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2017 et la SNC DEFREP COSMETICS au 31 décembre 2017.)

• Commentaires

Les comptes consolidés de Selcodis au 31 décembre 2022 ont été élaborés selon les règles du référentiel ANC 2020-01 : comptabilisation des éventuelles subventions d'investissements en produit de l'exercice, inscription à l'actif des éventuels contrats de crédit-bail, etc...

Les normes IFRS ont été appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés 2022.

• Bilan

Les principales variations des postes de bilan sont expliquées en détail dans l'annexe consolidée.

Globalement, il ressort que :

- L'actif non courant ressort à 50 K€ en 2022 contre 51 K€ en 2021.
- L'actif courant ressort à 461 K€ en 2022 contre 209 K€ en 2021.
- Les provisions pour risques et charges ressortent à 365 K€ en 2022 contre 666 K€ en 2021
- Les dettes ressortent globalement à 31 223 K€ en 2022 contre 30.592 K€ en 2021

Les principales variations proviennent :

- ⇒ A l'actif :
 - de la hausse du poste client : +444 K€
 - Compensée en partie par la baisse de la trésorerie : - 111 K€
- ⇒ Au Passif :
 - De la baisse des provisions pour risques et charges : -301 K€
 - De la hausse des autres dettes : +524 K€

• Compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 370 K€ en 2022 contre 1 032 K€ en 2021.

Le résultat opérationnel ressort à 137 K€ en 2022 contre -311 K€ en 2021.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent à 300 K€ en 2022 contre 423 K€ en 2021.

Le résultat financier ressort à -217 K€ en 2022 contre un résultat proche de -213 K€ en 2021.

Le résultat avant impôts des entreprises intégrées fait ressortir une perte de -80 K€ en 2022 contre -523 K€ en 2021.

Le résultat net des entreprises intégrées ressort à -80 K€ en 2022 à comparer à un résultat de -523 K€ pour 2021.

- **Tableau de financement**

Le tableau de financement consolidé 2022 est présenté dans l'annexe consolidée. La capacité d'autofinancement se situe à - 343 K€ contre - 893 K€ en 2021. Les flux nets liés aux investissements dégagent un solde de -8 K€. Les flux des opérations de financement présentent un solde de 321 K€.

L'ensemble de ces flux se traduit par une variation de la trésorerie passant :

- d'une trésorerie de 115 K€
- à une trésorerie de 3 K€

soit une baisse globale nette de 111 K€.

2. LES COMPTES INDIVIDUELS DE L'EXERCICE

Les charges d'exploitation représentent un montant de 77 K€ et concernent principalement des honoraires pour 56 K€ et des services bancaires de 2 K€

Le résultat d'exploitation est négatif et s'établit à -77 K€ contre -116 K€ en 2021.

Le résultat financier est égal à 0,1 K€ en 2022 contre 0€ en 2021.

Le résultat exceptionnel est égal à 0 € contre -65 K€ en 2021.

Le résultat net de l'exercice est une perte de -77 K€ contre une perte de -181 K€ en 2021.

Situation d'endettement

L'endettement est constitué du compte courant actionnaire pour un montant de 27 582 K€.

III/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

IV/ ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES

- La société DEFREP a une activité immobilière et est entrée dans le périmètre d'intégration depuis le 1^{er} janvier 2017.

En 2022 ses produits d'exploitation sont de 380 K€ (constitué d'honoraires facturés dans le cadre de l'opération ERAGNY ROSE DES VENTS pour 370 K€) contre 1 036 K€ l'exercice précédent.

Ses charges d'exploitation s'élèvent à 130 K€ et sont principalement composé d'honoraires pour 17 k€, de frais liés à l'opération ERAGNY ROSE DES VENTS pour 59 K€ et des frais de domiciliation pour 10 k€.

Le résultat financier négatif de -155 K€ et correspond aux intérêts sur les comptes courants et sur emprunts (-202 K€) et à la reprise de provision pour dépréciation du compte courant d'associé SELCODIS (47 k€).

Le résultat exceptionnel est de -0,1 K€ et correspond à des amendes et pénalités.

Son résultat net est de -455 K€ et comprend la quote part de résultat 2022 de la SNC DEFREP COSMETICS pour -549 K€

- DEFREP COSMETICS qui a pour objet la prise de participations dans des entreprises ayant pour objet le commerce de détail de tous produits cosmétiques, a débuté son activité le 01/05/2017. Cette filiale est fiscalement transparente.

À la suite de la mésentente entre associés au sein de sa filiale IT STYLE DIFFUSION et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à son encontre en juillet 2020, DEFREP COSMETICS tente de faire valoir ses droits pour retrouver son activité et son stock par des actions judiciaires.

Ses charges d'exploitation 2022 s'élèvent à 35 K€ contre 50 K€ en 2021 et se composent essentiellement d'honoraires et de frais de réceptions.

Son résultat financier 2022 est une perte de -512 K€ et comprend la dépréciation du compte courant IT STYLE DIFFUSION (-29 K€) et du compte courant DEFREP (-498 K€).

SELCODIS

Son résultat exceptionnel de -2 K€ correspond à l'amortissement dérogatoire pratiqué sur les frais d'acquisitions des titres de participations.

Son résultat net est une perte de – 549 K€

V/ PRISE DE PARTICIPATIONS- CESSIION DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation ou cession de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

VI/ AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2022 de la société (en euros) :

- Résultat de l'exercice est une perte de -77 k€
Affecté en totalité au poste report à nouveau

Après affectation du résultat, la situation comptable se présenterait de la façon suivante :

- Capital social	:	1.864.610
- Autres réserves	:	2.116.033
- Report à nouveau	:	<34.320.222>
		<hr/>
- Capitaux propres	:	<30.339.579>

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2022 sont de <30 339 579 > €. Le montant du capital social est de 1.864.610 €.

VII/ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende, au titre des trois exercices précédents.

VIII/ DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons qu'aucune dépense au titre des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du même code n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2022.

IX/ DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS**9.1 Dettes Fournisseurs**

En application des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance inscrites dans les comptes de la société à la clôture de l'exercice :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	1	1		1	25	27
Montant total des factures concernées (TTC)	1 680	4 800		1 680	71 525	78 005
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2%	6%	0%	2%	93%	101%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-		-	-	-	-
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-		-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours					

9.2 Créances clients

En application des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des créances à l'égard des clients inscrites dans les comptes de la société à la clôture de ses deux derniers exercices :

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées						
Montant total des factures concernées (TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours					

X/ ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En application de l'article L.232-1 du Code de commerce, je vous précise qu'aucunes dépenses en matière de recherche et développement n'ont été engagées au cours de l'exercice.

XI/ PRETS INTER-ENTREPRISES

Notre société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

XII/ EVENEMENT SIGNIFICATIF

La société n'a plus d'activité et continue d'exécuter son plan.

XIII/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

XIII/ PERSPECTIVES

Notre société continue de respecter son plan de redressement avec pour perspective une sortie en 2024.

XIV/ INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la situation de votre société sur les actions d'autocontrôle qu'elle détient :

Au 31 décembre 2022, SELCODIS détenait 7.105 de ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article L 223-13 du code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Détenant plus des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Lucien Selce

11, Chemin Calandrini

1231 Conches

Suisse

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, aux articles 223-22 et suivants du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions réalisées au cours de l'exercice par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

INFORMATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

XV/ CONVENTIONS CONCLUES

15.1 Conventions visées par l'article L225-86 et suivant du Code civil

Lesdites conventions sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes dont lecture sera donnée à l'assemblée. Il est précisé qu'au cours de l'exercice aucune convention nouvelle n'a été conclue.

15.2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une des filiales

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice

XVI/ INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Michel Jimenez

Groupe Selcodis

- Président et membre du Directoire de la société SELCODIS
- Président du Conseil d'administration de DEFREP.
- gérant de la SNC DEFREP COSMETICS

Autres :

Néant

Monsieur Lucien SELCE

Groupe Selcodis

- Président du Conseil de Surveillance de la société SELCODIS
- Administrateur de la société DEFREP

Autres

Néant

Monsieur Bernard ROQUES

Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis
- Administrateur de la société Euro Distribution Alimentaire

Autres

- Administrateur de la société FL Vuitton Gestion

Madame Natasha SELCE

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis

Monsieur Francois-Louis VUITTON

Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président de la société Selcodis

Autres

- Directeur Général et Administrateur de la société Inès de La Fressange SA
- Président du Conseil de Surveillance de la société FL VUITTON Gestion et Conseil
- Gérant de la SC Financière FL VUITTON
- Gérant de la SCI FL VUITTON
- Administrateur Sicav de ODDO Génération

XVII/ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2022 nous vous informons qu'il n'a été versé aucune rémunération ni attribué aucun avantage de toute nature aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leur fonction de mandataires et il n'a été versé aucune rémunération par le groupe ou ses filiales à quelque titre que ce soit.

XVIII PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

18.1 Composition et expertise du Directoire et du Conseil de Surveillance

- Directoire

	Nom	Date de 1 ^{ère} Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du directoire	Michel Jimenez	23/06/2016	CS du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Membre du directoire	Pierre Baumgartner	23/06/2016	CS du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021

Les mandats du Président du Directoire, Monsieur Michel JIMENEZ, et du membre du Directoire, Monsieur Pierre BAUMGARTNER, devraient être renouvelés par le Conseil de surveillance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2021 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Conseil de Surveillance

	Nom	Date de 1 ^{ère} Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Conseil de Surveillance	Lucien Selce	20/12/2006	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Bernard Roques	26/04/2007	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Louis François Vuitton	20/12/2006	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Natasha Selce	28/04/2017		AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023

Expertise des membres du Conseil de Surveillance :

Lucien Selce, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice, il a occupé pendant 12 ans différents postes dans la banque d'investissement à Paris, puis à Londres.

Il dirige depuis 1999 un groupe d'investissements au titre duquel il occupe des postes d'administrateurs dans des sociétés industrielles et commerciales.

Bernard Roques, diplômé de l'Ecole de Commerce et Administration, a d'abord été en charge des prises de participations à la S D R SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes P M E puis au sein des groupes Pinault et ensuite I F I.

François-Louis Vuitton – M. François Louis Vuitton est diplômé de l'institut supérieur de commerce et de la chambre de commerce de Paris. Au cours de sa carrière il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Calberson, du Groupe Manzinger, des parfums Weill, Cuisine Plus – Bain Plus et Orcofi. Depuis 1994 il a repris la société Ines de la Fressange et a travaillé chez UBS et à la Banque de Neuflyze. Il est entré dernièrement à la Financière Edmond de Rothschild.

Natasha Selce membre indépendant

18.2 Règlement Intérieur

Adopté lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 26 avril 2007, il précise les conditions de fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance et en particulier :

- Le rôle du conseil ;
- Le cycle et l'ordre du jour des Réunions préprogrammées ;
- Le fonctionnement et les pouvoirs du Directoire ;
- La mission des comités :
 - o Le comité « contrôle des comptes »
 - o Le comité « stratégie et investissements »
- Les membres indépendants ;
- Le mode de contrôle de la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché ;
- Les conditions d'application pour la tenue des réunions par des moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

18.3 Composition des comités

- Le comité « contrôle des comptes » :
 - o Monsieur Lucien Selce
 - o Monsieur Bernard Roques
- Le comité « stratégie et investissements »
 - o Monsieur François Louis Vuitton
 - o Madame Natasha SELCE

18.4 Membre indépendant

- Madame Natasha Selce

18.5 Limitation des Pouvoirs du Directoire

Sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants :

- Au delà de 1 M € :
 - o L'engagement d'investissement ou de prises de participation
 - o Les opérations financières susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de l'Entreprise
 - o La signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs
 - o La cession de toute branche d'activité ou entité.
- Et quel qu'en soit le montant de l'opération :
 - o L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société
 - o L'émission de valeur mobilière de toute nature
 - o Les décisions de nature à influencer la stratégie du Groupe
 - o Le rachat par la société de ses propres actions.

18.6 Convocations aux réunions et diffusion de l'information

Les membres du conseil ont accès à leur demande à toute information concernant le fonctionnement de la société en particulier aux reportings d'exploitation et de trésorerie. Ils sont convoqués conformément aux statuts ainsi que les commissaires aux comptes qui, pour leur part, ne le sont que lors des réunions d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

18.7 Activités des organes d'administration au cours de l'exercice 2022

Compte tenu de difficultés rencontrées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés définitifs des comptes 2021, le Directoire et le Conseil de surveillance ne sont réunis qu'en 2023 afin d'arrêter lesdits comptes :

- Le Directoire s'est réuni une fois le 9 février 2023.
- Le Conseil de surveillance s'est réuni une fois le 9 février 2023.
- Les réunions du Directoire et du Conseil de surveillance se sont déroulées à Paris.
- Les procès-verbaux du Conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux membres et signés.

18.8 Principales décisions adoptées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice 2022

- Le Conseil de surveillance a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

XIX/ PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne au sein de la société est défini comme le processus mis en œuvre par le conseil de surveillance, le Directoire et le personnel en vue de fournir une assurance quant à la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements, la réalisation et l'optimisation des opérations, la sauvegarde des actifs.

19.1 Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

En matière de procédures de contrôle interne, les responsabilités étaient assumées aux divers niveaux de l'organisation du Groupe.

Au niveau, d'abord, de chacune des sociétés consolidées par le Groupe, le contrôle interne était organisé sous l'autorité des organes sociaux de l'entreprise. L'établissement des comptes, son calendrier, et ses méthodes devaient être conformes au manuel de procédures comptables. Les comptes étaient arrêtés par les conseils d'administration ou par les associés uniques des filiales et sont approuvés par les assemblées générales. S'agissant du reporting en cours d'année, les organes sociaux disposaient d'un document type à remplir selon un calendrier établi.

Une centralisation et une analyse de ces documents étaient réalisées au sein du service Contrôle de Gestion. Un Comité de site avait lieu au minimum une fois par trimestre. Il permettait de passer en revue tous les documents établis et de définir les actions correctrices à mettre en place.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe.

19.2 Le Directoire et le Conseil de Surveillance

Le Directoire est composé de 2 membres, il assure la direction de la société sous le contrôle du Conseil de Surveillance qui est composé de 4 membres et qui exerce un contrôle permanent sur la gestion de la société.

Il a été adopté au sein de la société un règlement intérieur qui précise les conditions de fonctionnement des organes de direction et de surveillance (cf. point 19.2 ci-avant), des comités des comptes et de stratégie et investissement (cf. 19.3 ci avant) ainsi que des limitations des pouvoirs du Directoire (cf. 19.5 ci avant)

19.3 Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration comptables & financières

La procédure et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière telles que :

- la consolidation des comptes du Groupe SELCODIS, réalisée fin Juin et Fin Décembre à l'aide d'outils et selon des procédures du Groupe.

SELCODIS

- le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan du Groupe. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation dans la mesure où les sociétés sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements.
- L'accélération de la remontée des informations du reporting définit la périodicité de remontées des informations.

XX/ RENVOI AUX DISPOSITIONS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PRÉVOYANT LES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts de la société précisent à l'article 23- 2 « Assemblées Générales » les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

XXI/ ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

XXII RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTAL

22.1 Conséquence sociale et environnementale de l'activité de la société : conséquences sur le changement climatique de l'usage et des biens produits

La société n'a pas d'activité ni de salariés et n'a donc pas pris d'engagement environnementaux, sociaux et en matière de changement climatique. Au sein de ses filiales, aucun engagement de ce type n'a été pris.

Elle estime n'avoir pas de risques financiers liés aux effets du changement climatique et n'a donc pas eu à prendre des mesures pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans son activité.

22.2 Engagement de la société en faveur de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, en faveur du développement durable de la lutte contre la discrimination et de la diversité

Aucun engagement de ce type n'a été pris tant au niveau de la société ainsi que de ses filiales.

XXV/ TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Le tableau des cinq derniers exercices figure en annexe ci-après.

XXVI/ TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU DIRECTOIRE

Au présent rapport est joint le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par

application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

XXVII/ NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (Normes IAS / IFRS)

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), émis par l'I.A.S.B (International Accounting Standards Board).

Le groupe qui a appliqué jusqu'en 2004 les principes comptables français, étant soumis à cette obligation, établit à compter de l'exercice 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

L'information financière en normes IFRS sur l'exercice 2022 a été établie sous la responsabilité des organes d'administration et a fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes du Groupe.

==== - - - ==== - - - ==== - - - ====

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports sur les comptes annuels de vos Commissaires aux Comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-88 et suivants du Code de Commerce. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

SELCODIS

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
AU DIRECTOIRE
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)**

Exercice clos le 31 décembre 2022

NEANT

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2022	2021	2020	2019	2018
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social.....	1864610	1864610	1864610	1864610	1864610
Nombre des actions ordinaires existantes.....	6215364	6215364	6215364	6215364	6215364
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
Nombre maximal d'actions futures à créer Par conversion d'obligations.....					
Par exercice de droits de souscription.....					
II – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes.....					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 377 953	- 606 004	- 374 487	- 22 178 032	- 32 479 041
Impôts sur les bénéfices.....					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 77 050	- 181 199	- 88 787	819 191	4 874 252
Résultat distribué.....					
III – RESULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	-0,061	-0,098	-0,060	-3,568	-5,226
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements & provisions.....	-0,012	-0,029	-0,014	0,132	-0,784
Dividende attribué à chaque action.....					
IV – PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés.....					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres Sociales, etc.).....					

COMPTES CONSOLIDES**1. ACTIF (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.2022	Exercice clos le 31.12.2021
ACTIF		
Ecart d'acquisition		
immobilisations incorporelles nettes		0
immobilisations corporelles nettes	50	51
Actifs financiers non courants	0	0
Impôts différés		
Actif non courant	50	51
Stocks de marchandises	0	0
Stock de matières premières		
Créances clients	444	0
Autres créances	13	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	115
Actif courant	461	209
TOTAL ACTIF	511	260

2. PASSIF (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2022	Exercice clos le 31.12.2021
Passif		
Capital	1 865	1 865
Réserves consolidées	-32 862	-32 338
Résultat net Groupe	-80	-523
Capitaux propres part du Groupe	-31 077	-30 997
Intérêts minoritaires	0	0
Réserves minoritaires	0	0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-31 077	-30 997
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	365	666
Dettes financières à long terme	27 584	27 262
Passif non courant	27 949	27 928
Dettes fournisseurs d'exploitation	281	225
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an	0	0
Autres dettes	3 358	3 105
Dettes financières à court terme	0	0
Crédits à court terme et banques	0	0
Passif courant	3 639	3 330
TOTAL PASSIF	511	260

3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.22	Exercice clos le 31.12.21
CHIFFRE D'AFFAIRES	370	1 032
Autres produits de l'activité		0
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE	370	1 032
Achats consommés		-496
Achats et charges externes	-471	-1 161
Subventions d'exploitation		9
Impôts et taxes		
Charges de personnel		<0
Dotation aux amort. Et aux provisions nettes	300	423
Autres produits et charges	-62	-23
Résultat opérationnel courant	137	-216
Sortie Titres de participation		0
Reprise provision Titres de participation		0
Déconsolidation ERAGNY	0	7
Autres produits et charges non courant	0	-102
Résultat opérationnel non courant	0	-95
RESULTAT OPERATIONNEL	137	-311
Coûts de l'endettement net	0	0
Autres produits et charges financières	-217	-213
RESULTAT AVANT IMPOT	-80	-523
Impôt sur les résultats		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	-80	-523
Quote-part de résultat mis en équivalence	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-80	-523
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0
RESULTAT NET REVENANT L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	-80	-523
Résultat net par action (en euros)	-0.008	-0.052
Résultat net dilué par action (en euros)	-0.008	-0.052

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (EN K€)

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
TRESORERIE AU 1ER JANVIER	115	11
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-80	-523
Résultat des minoritaires	0	0
Amortissements et provisions nets des reprises	-263	-370
Actualisation des dettes et créances long terme (Plus) ou moins value sur sortie d'actifs		
Neutralisation du résultat sociétés mises en équivalence	0	0
Variation périmètre		
Coût de l'endettement financier net	0	0
Charges d'impôt (exigible et différé)		
Capacité d'autofinancement	-343	-893
Impôts versés		
Variation sur clients et autres créances	-392	436
Variation sur fournisseurs et autres dettes	310	118
Impact sortie de périmètre		-7
Incidence variation de périmètre (trésorerie acquise)		
Flux nets de trésorerie opérationnels	-424	-346
FLUX D'INVESTISSEMENT	-8	-3
Flux nets de trésorerie sur investissements	-8	-3
Flux nets de trésorerie après investissements	-432	-350
FLUX DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Augmentation / remboursement net des comptes courants	321	453
Remboursement emprunt		
Intérêts financiers nets versés		
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	321	453
Variation de la trésorerie	-111	103
TRESORERIE DE FIN DE PERIODE	3	115

5. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (EN K€)

Le capital social est composé de 6 215 364 actions.

Variation des capitaux propres du Groupe en K€

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2021	1 865	(32 338)	(523)	(30 997)
Affectation résultat N-1		(523)	523	0
Résultat 31.12.22			(80)	(80)
Variation périmètre				0
Situation au 31.12.22	1 865	(32 862)	(80)	(31 077)

Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts minoritaires en début d'exercice	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
Variation périmètre (déconsolidation Marc Milann)		
Variation périmètre (déconsolidation GIE SUPERVOX)	0	0
Réserves		
Intérêts minoritaires en fin d'exercice	0	0

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTES PRELIMINAIRES

Informations relatives à l'entreprise

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins ses activités annexes au travers de ses filiales la société DEFREP qui a une activité immobilière et la SNC DEFREP COSMETICS qui commercialise des produits cosmétiques.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe SELCODIS au 31 décembre 2022 ont été préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Nous vous rappelons que depuis le jugement du 29 novembre 2011 du Tribunal de commerce de Paris, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de notre société, lors de laquelle a été nommé Maître Christophe Thévenot en qualité d'administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy en qualité de mandataire judiciaire.

Puis, par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté un plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société Thevenot Perdereau Manière en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.
- Le plan est payé par échéances :
 - o les 8 premières échéances ont été honorées de juillet 2014 à novembre 2021 ,

Depuis cette date le plan de continuation est exécuté et le règlement de la neuvième échéance est intervenu en novembre 2022.

Depuis, le 1^{er} janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

En janvier 2018, au titre d'un protocole transactionnel, la SNC DEFREP COSMETICS a acquis les 50% restants

SELCODIS

de IT STYLE Diffusion, puis les a cédés en août 2018 à IT France HOLDING. Au 31/12/2018, la SNC DEFREP COSMETICS détient 50% de IT STYLE DIFFUSION.

La SNC DEFREP COSMETICS a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

En date du 27/08/2018, la société IT STYLE DIFFUSION a acquis 100% du capital de la société IT SUD TOULON.

A la date du 09 juillet 2020, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de la société IT STYLE Diffusion.

Par jugement en date du 14 octobre 2020, le tribunal judiciaire de Paris a cantonné la saisie réalisée sur les sociétés DEFREP et DEFREP COSMETICS à la somme de 41 522,05 €, dans le cadre du litige les opposant à la société IT STYLE DIFFUSION.

A la date du 31/12/2022, le GIE SUPERVOX, dont Selcodis détient 43,75%, est en cours de liquidation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux de consolidation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2022 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 publiés.

Au titre de l'exercice, les filiales sans aucune activité mises en liquidation judiciaire ont été exclues du périmètre de consolidation.

2.1.1 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent au 31 décembre 2022 les états financiers de SELCODIS et de ses filiales : DEFREP, et DEFREP COSMETICS.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles SELCODIS exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers ne contribuent pas de façon significative aux comptes consolidés et n'intègrent pas des flux intra-groupes avec les sociétés du Groupe.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées :

- Élimination des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- Élimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- Élimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées, ainsi que les provisions pour risques et charges destinées à couvrir les situations nettes déficitaires des filiales consolidées.

2.1.2 Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés consolidées ont établi des arrêté de comptes au 31 décembre 2022.

2.1.3 Méthode de conversion des éléments en devise

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par SELCODIS et ses filiales.

2.1.4 Classification des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.1 Écarts d'acquisition

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § 2.2.4 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

2.2.4 Actifs financiers non courants

Les titres de participation non consolidés, les prêts et dépôts et cautionnements constituent les actifs financiers non courants.

Ces actifs ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Cette valeur est estimée en tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le Groupe.

En cas de cession postérieure à la clôture de l'exercice, les conditions de cession sont retenues pour la détermination des éventuelles provisions pour dépréciation des titres de participation.

2.2.5 Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 Impôts différés

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe SELCODIS.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur probable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différés non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

2.2.7 Emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par exception, les passifs pour lesquels l'échéancier de remboursement n'est pas connu avec une précision suffisante sont comptabilisés à leur valeur nominale (compte courant de Mr Lucien SELCE).

2.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Autres provisions

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse et d'une évaluation au cas par cas.

2.2.9 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué est, en l'absence de dilution et de plan de stock-option, identique au résultat par action.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	31/12/2022		31/12/2021
	% de contrôle	% intérêt	
Sociétés consolidées par intégration globale			
SELCODIS 68,rue Singer – 75016 Paris			
DEFREP 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%	100,00%
DEFREP COSMETICS 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%	100,00%

IT STYLE DIFFUSION et ses filiales sont en cours de liquidation. Ces sociétés sont sorties du périmètre de consolidation en 2019.

La SC DOMAINES DE LA ROSE DES VENTS ERAGNY, qui était consolidée par mise en équivalence, a été sortie du périmètre de consolidation en 2021(protocolaire de cession des parts signé en mai 2021)

4. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

Rapport de l'activité au 31 décembre 2022

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société.

Les 5 premières échéances du plan ont été honorées de juillet 2014 à décembre 2018. Le règlement de la sixième échéance de 2019 a été effectué en juillet 2020.

Le règlement de la septième échéance de 2020 a été effectué en février 2021 et celui de la huitième échéance a été effectué en novembre 2021.

Le règlement de la neuvième échéance de 2022 a été effectué en novembre 2022.

5. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDE

5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers non courants

Le détail des immobilisations brutes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.22	31.12.2021
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	55	55
Actifs financiers non courants	1 396	1 389
Total immobilisations	1 451	1 444

Le détail des amortissements et provisions est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	5	4
Actifs financiers non courants	1 396	1 389
Total immobilisations	1 401	1 393

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.21	Augmentation	Diminution	31.12.22
Participations non consolidées	1 066	0		1 066
Dépôt sur baux commerciaux	0			0
Autres actifs financiers non courants	323			330
Valeur brute	1 389			1 396

Les dépréciations relatives aux actifs financiers non courants sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022
Participations non consolidées	1 066		0	1 066
Dépôts sur baux commerciaux	0		0	0
Autres actifs financiers non courants	323	7	0	330
Total dépréciations sur actifs financiers non courants	1 389	7	0	1 396

Les participations non consolidées correspondent :

- Aux titres des sociétés en liquidation :

EDA	1 066 K€
Au 31.12.2022	1 066 K€

Le tableau suivant détaille par participation, la situation des capitaux propres à la dernière clôture annuelle, la quote-part de participation ainsi que les valeurs comptables inscrites dans les comptes de SELCODIS :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et Avances	Montant cautions et avals donnés par la société Selcodis	CA/ HT	Résultats
				Brut	Net				
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
EDA SA (1) 31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
DEFREP SA 68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-5 755	100,00	8 587	0	1 502	0	370	-455

(1) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

5.2 Impôts différés actifs

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

5.3 Stock

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute des stocks	0	0
Dépréciation des stocks	0	
Valeur nette des stocks	0	0

5.4 Créances clients & comptes rattachés et autres créances

Détail des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021
Etat & collectivité	8	13
Charges constatées d'avance et cpte de régularisation d'actif	5	3
Créances sur société d'affacturage		
Créances sur filiales non consolidées	0	0
Débiteurs divers	0	78
Valeur nette des créances	13	94

Echéancier des clients et comptes rattachés et autres créances

En milliers d'euros	Total 31/12/22	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	444	444	
Etat et collectivité	8	8	
Charges constatées d'avance	5	5	
Créances sur filiales non consolidées	0	0	
Débiteurs divers	0	0	
Valeur nette des créances	457	457	

5.5 Créances sur filiales non consolidées

Au 31 décembre 2022, l'analyse du risque est la suivante :

<i>JUSTES VALEURS BILANCIELLE (En milliers d'euros)</i>	Brut	Provision pour dépréciation	Imputation sur compte courant	Net
Titres de participation détenus par SELCODIS	1 066	-1 066		0
Créances détenues par SELCODIS	3 297	-3 297		0
Créances détenues par DEFREP COSMETICS	1 525	-1 525		0
	5 888	-5 888	0	0

5.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette s'établit à 3 K€ et se détaille de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalents actifs	4	115
Concours bancaires	1	0
Trésorerie nette	3	115

5.7 Réserves consolidées

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- La part du groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice,
- L'incidence sur les résultats des retraitements accumulés.

5.8 Provisions pour risques & charges

5.8.1 Part à long terme

La part à long terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Divers	666	0	301	365
Total	666	0	301	365

Les reprises de provisions pour 301 k€ sont en lien avec le règlement de la 9ème échéance du plan.

5.8.2 Part à court terme

La part à court terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Divers	0		0	0
Total	0		0	0

5.9 Emprunts & dettes financières

L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

En milliers d'euros	Total 31/12/2022	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières diverses				
Emprunt Crédit-bail				
Compte-courant LS réservé, risques liquidatifs hors bilan (1) et Cegi (2)	8 176		8 176	
Compte-courant LS disponible	19 407		19 407	
TOTAL	27 583		27 583	-

(1) Les risques liquidatifs hors bilan des filiales (Voir § 6) sont estimés à 4 176 K€.

(2) Monsieur Selce a affecté à titre de gage et de nantissement au profit de la CEGI son compte courant à hauteur de 4 000 K€

Comme indiqué dans le § 6 (engagement hors bilan), Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan.

5.10 Détail des dettes d'exploitation

Le détail des postes autres dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fiscales et sociales	314	264
Divers	3 044	2 841
Produits constatés d'avance		-
TOTAL	3 358	3 105

L'ensemble de ces dettes est à échéance moins d'un an.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

La société a réalisé un chiffre d'affaire de 370 k€ correspondant à des honoraires facturés par la société DEFREP pour l'opération de montage ERAGNY :

Les charges externes de 471 k€ sont principalement composées :

- Locations pour 29 k€
- Honoraires pour 76 k€ dont 70k€ d'honoraires de comptabilité et commissariat aux comptes , 6 k€ d'honoraires juridiques .
- Des charges de la 9eme échéance réglée pour 301 k€. Une reprise de provision a été réalisé pour 301 k€.
- Des frais liés à l'opération ERAGNY pour 59k€.

Le résultat opérationnel ressort au 31/12/2022 à 137 k€.

Compte tenu d'un résultat financier de -217 k€, composée principalement des intérêts des dettes financières, le resultat net s'élève à -80 k€.

6.1 Situation des amortissements réputés différés (ARD) et reports déficitaires fiscaux du groupe

Dans le cadre de la situation consolidée au 31 décembre 2022, la situation fiscale se traduit par :

- Déficit reportables (en base) : 50 567 K€
- Au 31 décembre 2022, l'impôt relatif aux déficits reportables n'a pas été comptabilisé.

Le groupe fiscal comprend, au 31 décembre 2022, les sociétés suivantes :

- SELCODIS
- DEFREP

AUTRES INFORMATIONS**Engagements hors bilan**

Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (1)	4 176
Engagements de paiement de loyers	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
Total	4 176
(1) Dont concernant :	
- Plan de continuation Nauder	4 176
Engagements reçus	
Cautions (2)	8 584
Total	8 584
Nantissement du compte courant	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
Total	4 000

(2) Dont octroyées principalement par :

- <u>Chenard & Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4.176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1.734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	27 583
-----------------------	--------

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à hauteur de 10.000 K€ pour couvrir les engagements bilanciels au titre des risques sur filiales liquidées.

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Autres engagements

Le compte courant de Monsieur Lucien Selce fait l'objet d'un nantissement au profit de la CEGI à hauteur de 4.000 K€.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

En conformité avec la norme IAS 24.9 révisée en 2003, il est présenté ci-après les données relatives aux personnes morales contrôlant le Groupe, aux personnes physiques faisant partie des principaux dirigeants, étant rappelé que, compte tenu des déconsolidations intervenues en 2003 et 2004, il n'existe plus de parties liées contrôlées par le Groupe.

1. Personnes morales	K€
Néant	0
Total	0
2. PERSONNES PHYSIQUES	
Monsieur Lucien SELCE	0
Compte courant passif (1) (2)	27 583
Total	27 583

(1) Au 31 décembre 2022, le compte courant de Monsieur Selce a été évalué à sa juste valeur.

Le tableau suivant retrace ces modalités d'évaluation des comptes courants de Monsieur Selce au 31.12.2022

Nature du compte	Valeur avant retraitement	Imputation des créances sur filiales non consolidées (Cf. § 5.8)	31/12/2022
Compte courant	27 583	0	27 583

(2) Monsieur Lucien Selce a réservé ce compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les risques résiduels hors bilan (4.176 K€) et l'engagement au profit de la CEGI (4.000 K€) (cf. § 6)

SELCODIS	BILAN ACTIF
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	50 000		50 000	96,61	50 000	34,27
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	9 658 983	9 658 983				
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	9 708 983	9 658 983	50 000	96,61	50 000	34,27
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	3 296 206	3 296 206				
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	105 707	105 707				
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	74		74	0,14	94 223	64,58
Charges constatées d'avance	1 680		1 680	3,25	1 680	1,15
TOTAL (II)	3 403 667	3 401 913	1 754	3,39	95 903	65,73
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 112 650	13 060 895	51 754	100,00	145 903	100,00

SELCODIS	BILAN PASSIF
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 864 610)	1 864 610	N/S	1 864 610	N/S
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	2 116 033	N/S	2 116 033	N/S
Autres réserves	-34 243 171	N/S	-34 061 972	N/S
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-77 050	-148,87	-181 199	-124,18
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-30 339 579	N/S	-30 262 529	N/S
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	300 903	581,41	601 806	412,47
Provisions pour charges	63 870	123,41	63 870	43,78
TOTAL (III)	364 773	704,82	665 676	456,25
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	29 564 432	N/S	29 278 001	N/S
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 968	297,50	133 359	91,40
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	215 340	416,08	215 340	147,59
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	24 225	46,81	48 450	33,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	68 596	132,54	67 606	46,34
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	30 026 560	N/S	29 742 756	N/S
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	51 754	100,00	145 903	100,00

SELCODIS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits					10	100,00	-10	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)					10	100,00	-10	-100,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			77 119		116 038	N/S	-38 919	-33,53
Impôts, taxes et versements assimilés					12	120,00	-12	-100,00
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			77 119		116 050	N/S	-38 931	-33,54
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-77 119		-116 040	N/S	38 921	33,54
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			69				69	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			69				69	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			69				69	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-77 050		-116 040	N/S	38 990	33,60

SELCODIS	COMPTE DE RÉSULTAT			
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Présenté en Euros			

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges	300 903	424 805	N/S	-123 902	-29,16
Total des produits exceptionnels (VII)	300 903	424 805	N/S	-123 902	-29,16
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300 903	489 964	N/S	-189 061	-38,58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VIII)	300 903	489 964	N/S	-189 061	-38,58
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-65 159	N/S	65 159	-100,00
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des Produits (I+III+V+VII)	300 972	424 815	N/S	-123 843	-29,14
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	378 023	606 014	N/S	-227 991	-37,61
RÉSULTAT NET	-77 050	-181 199	N/S	104 149	57,48
	<i>Perte</i>	<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTES PRELIMINAIRES

1) Informations relatives à l'entreprise.

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective sur cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de sa filiale la société DEFREP qui en date du 29 décembre 2017 a procédé à une fusion absorption de la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- Les 9 premières échéances ont été honorées de juillet à juillet 2022.

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1er janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

Les titres de participation de la filiale DEFREP ont été dépréciés en totalité.

2) Evènements significatifs intervenus dans l'exercice.

Néant

3) Règle et méthodes comptables

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 51 754,10 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -77 050,31 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

3.2 Participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

3.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5 Provisions inscrites au bilan

Le tableau "Provisions et dépréciations inscrites au bilan " décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

3.6 Règles et méthodes spécifiques

Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien Selce (Cf. paragraphe « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2022 l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

(En K€)

<i>VALEURS BILANCIELLES - SELCODIS SA</i>	Brut	Provision actif	Provision passif	Net
Filiales liquidées (avec filiale EDA)				
Titres de participation détenus par SELCODIS	1 066	- 1 066	-	-
Créances détenues par SELCODIS			-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
				-
Autres filiales				
Titres de participation détenus par SELCODIS	8 593	- 8 593	-	-
Créances détenues par SELCODIS	3 296	- 3 296	-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
				-
Total titres de participation détenus par SELCODIS	9 659	- 9 659	-	-
Total créances détenues par SELCODIS	3 296	- 3 296	-	-
Total provision pour risque et charges	-	-	-	-
	12 955	- 12 955	-	-

Le risque encouru au 31 décembre 2022 par SELCODIS au titre des filiales est couvert

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciaux au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. La caution de M. Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées PICK ET PACK et SPECIPACK.

La participation dans DEFREP de 8 587 K€ est provisionnée à 100% .

Le compte courant sur le GIE de 3.296 K€ est provisionné à 100%.

4. IMMOBILISATIONS

(en €)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	50 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	50 000		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	9 658 983		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	9 658 983		
TOTAL GENERAL	9 708 983		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			50 000	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			50 000	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			9 658 983	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			9 658 983	
TOTAL GENERAL			9 708 983	

5- PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN (en €)

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	489 401		244 701	244 700
Pour garanties données clients				
Pour amendes et pénalités	112 405		56 203	56 203
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts	63 870			63 870
Pour renouvellement immobilisations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions TOTAL Provisions	655 676		300 903	364 773
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	9 658 983			9 658 983
Sur autres immobilisations financières				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations TOTAL Dépréciations	3 401 913 13 060 895			3 401 913 13 060 895
TOTAL GENERAL	13 726 572		300 903	13 425 668
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			300 903	

(1) Détail des autres dépréciations

. Dont provision pour dépréciation des VMP :
Dont provision pour dépréciation C.C GIE

106 K€
3 296 K€

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

EN K€	VALEUR BRUTE 01.01.22	VALEUR BRUTE 31.12.2022	PLUS VALUE LATENTE
7105 Actions propres Selcodis	106	106	Néant
Total	106	106	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2022 elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de la période.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Elements relevant de plusieurs postes du bilan EN K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>
Capital souscrit, non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (nettes)	9 659	9 659		
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations	9 659	9 659		
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances rattachées à des participations				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 296	3 296		
Capital souscrit appelé, non versé				
Total créances	3 296	3 296		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	2 050			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0			
Total dettes	2 050			

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74	72
Dettes fiscales et sociales	24	48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	98	120

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale des actions en €	Nombres de titres			En fin d'exercice
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	
Au 31/12/2022	0,30	6 215 364	0	0	6 215 364

RESULTAT EXCEPTIONNEL

EN K€

Produits exceptionnels :	
Produits divers	
Produit de cession immobilisations corporelles	0
Produit de cession immobilisations financières	0
Reprise sur provisions (1)	301
Total des produits exceptionnels	301
Charges exceptionnelles :	
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	
Pénalités amendes	0
Charges exceptionnelles diverses (2) (3)	301
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions	0
Total des charges exceptionnelles	301
Résultat exceptionnel	0

(1) Reprises Provisions pour litige :

- Dette du plan (9^{ème} échéances payées) : 301 k€

(2) Dettes du plan (9^{ème} échéances payées) : 301 k€

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant (en K€)
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	4 176
Engagements de paiement de loyers (1)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
Total	4 176

Engagements reçus	
Cautions (2)	8 584
Total	8 584
Nantissement du compte courant	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
Total	4 000

(1) Dont concernant :	
Plan de continuation Nauder	4 176
(2) Dont octroyées par :	
- <u>Chenard & Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4 176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	27 581
-----------------------	--------

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

SELCODIS

ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE

SELCODIS SA n'emploie plus de personnel salarié

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de la période aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	(K€)	autres que le capital	détenu (%)			Avances	avals donnés par la société Selcodis		
				Brut	Net				
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161 EDA SA (1)	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914 DEFREP SA	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-5 755	100,00	8 587	0	1 502	0	370	-455

(2) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

SELCODIS

**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 864 609 euros
Siège social : 68 rue Singer – 75116 PARIS
690 800 354 RCS PARIS**

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous soumettons, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentés par le Directoire.

Le Directoire vous a présenté les comptes sociaux et consolidés ainsi que son rapport sur l'activité de la société et sur la gestion du groupe consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugé nécessaires.

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le rapport du Directoire, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les comptes consolidés. Nous vous invitons, en conséquence, à approuver les comptes sociaux et consolidés, le projet d'affectation du résultat ainsi que les résolutions présentées par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELCODIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CABINET VIZZAVONA
64 Bd Maurice barrés
92 000 Neuilly sur Seine



68, Quai de Paludate
33800 BORDEAUX

SELCODIS SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

SELCODIS SA

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €
N° Siren : 690 800 354

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société SELCODIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SELCODIS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations- Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des comptes courants des filiales.

Risques identifiés

Les titres de participation, les créances rattachées et les comptes courants des filiales, intégralement provisionnés au 31/12/2022, représentent les postes les plus importants du bilan.

- Les titres de participations sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note 3.2 de l'annexe, la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique. L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.
- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable tel que cela est décrit dans la note 3.4 de l'annexe.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Provisions inscrites au bilan

Risques identifiés

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation décrite à la note 3.6 de l'annexe repose sur :

- Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
- L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour risques et charges, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la situation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SELCODIS par votre Assemblée générale du 27 juin 2012 pour le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT et lors du Directoire en date du 9 février 2023 avec une régularisation de sa nomination au cours de l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2021 courant septembre 2023 pour le CABINET VIZZAVONA.

Au 31 décembre 2022, le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet VIZZAVONA dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

A Paris et Bordeaux, le 18 juillet 2023

CABINET VIZZAVONA
Commissaire aux Comptes titulaire



Patrice VIZZAVONA
Commissaire aux Comptes

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux Comptes titulaire

Marie BONIFAZ GRENOUILLEAU
Commissaire aux Comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat consolidés et annexe.

Ce rapport contient 26 pages

SELCODIS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	50 000		50 000	96,61	50 000	34,27
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	9 658 983	9 658 983				
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	9 708 983	9 658 983	50 000	96,61	50 000	34,27
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	3 296 206	3 296 206				
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	105 707	105 707				
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	74		74	0,14	94 223	64,58
Charges constatées d'avance	1 680		1 680	3,25	1 680	1,15
TOTAL (II)	3 403 667	3 401 913	1 754	3,39	95 903	65,73
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 112 650	13 060 895	51 754	100,00	145 903	100,00

SELCODIS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 864 610)	1 864 610	N/S	1 864 610	N/S
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 116 033	N/S	2 116 033	N/S
Report à nouveau	-34 243 171	N/S	-34 061 972	N/S
Résultat de l'exercice	-77 050	-148,87	-181 199	-124,18
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-30 339 579	N/S	-30 262 529	N/S
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	300 903	581,41	601 806	412,47
Provisions pour charges	63 870	123,41	63 870	43,78
TOTAL (III)	364 773	704,02	665 676	456,25
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	29 564 432	N/S	29 278 001	N/S
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 968	297,50	133 359	91,40
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	215 340	416,08	215 340	147,59
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	24 225	46,81	48 450	33,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	68 596	132,54	67 606	46,34
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	30 026 560	N/S	29 742 756	N/S
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	51 754	100,00	145 903	100,00

SELCODIS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits					10	100,00	-10	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)					10	100,00	-10	-100,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			77 119		116 038	N/S	-38 919	-33,53
Impôts, taxes et versements assimilés					12	120,00	-12	-100,00
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			77 119		116 050	N/S	-38 931	-33,54
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-77 119		-116 040	N/S	38 921	33,54
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			69				69	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			69				69	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			69				69	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-77 050		-116 040	N/S	38 990	33,60

SELCODIS

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	300 903	424 805	N/S	-123 902 -29,16
Total des produits exceptionnels (VII)	300 903	424 805	N/S	-123 902 -29,16
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300 903	489 964	N/S	-189 061 -38,58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	300 903	489 964	N/S	-189 061 -38,58
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-65 159	N/S	65 159 -100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	300 972	424 815	N/S	-123 843 -29,14
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	378 023	606 014	N/S	-227 991 -37,61
RÉSULTAT NET	-77 050 <i>Perte</i>	-181 199 <i>Perte</i>	N/S	104 149 57,48
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SELCODIS**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS****NOTES PRELIMINAIRES****1) Informations relatives à l'entreprise.**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective sur cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de sa filiale la société DEFREP qui en date du 29 décembre 2017 a procédé à une fusion absorption de la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- Les 9 premières échéances ont été honorées de juillet à juillet 2022.

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1er janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

Les titres de participation de la filiale DEFREP ont été dépréciés en totalité.

2) Evènements significatifs intervenus dans l'exercice.

Néant

3) Règle et méthodes comptables

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 51 754,10 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -77 050,31 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

3.2 Participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

3.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5 Provisions inscrites au bilan

Le tableau "Provisions et dépréciations inscrites au bilan " décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

3.6 Règles et méthodes spécifiques

Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien Selce (Cf. paragraphe « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2022 l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

(En K€)

<i>VALEURS BILANCIELLES - SELCODIS SA</i>	Brut	Provision actif	Provision passif	Net
Filiales liquidées (avec filiale EDA)				
Titres de participation détenus par SELCODIS	1 066	- 1 066	-	-
Créances détenues par SELCODIS			-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
				-
Autres filiales				
Titres de participation détenus par SELCODIS	8 593	- 8 593	-	-
Créances détenues par SELCODIS	3 296	- 3 296	-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
				-
Total titres de participation détenus par SELCODIS	9 659	- 9 659	-	-
Total créances détenues par SELCODIS	3 296	- 3 296	-	-
Total provision pour risque et charges	-	-	-	-
	12 955	- 12 955	-	-

Le risque encouru au 31 décembre 2022 par SELCODIS au titre des filiales est couvert

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciaux au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. La caution de M. Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées PICK ET PACK et SPECIPACK.

La participation dans DEFREP de 8 587 K€ est provisionnée à 100% .

Le compte courant sur le GIE de 3.296 K€ est provisionné à 100%.

SELCODIS

4. IMMOBILISATIONS

(en €)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	50 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	50 000		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	9 658 983		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	9 658 983		
TOTAL GENERAL	9 708 983		

SELCODIS

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			50 000	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			50 000	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			9 658 983	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			9 658 983	
TOTAL GENERAL			9 708 983	

5- PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN (en €)

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	489 401		244 701	244 700
Pour garanties données clients				
Pour amendes et pénalités	112 405		56 203	56 203
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts	63 870			63 870
Pour renouvellement immobilisations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions TOTAL Provisions	655 676		300 903	364 773
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	9 658 983			9 658 983
Sur autres immobilisations financières				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations TOTAL Dépréciations	3 401 913 13 060 895			3 401 913 13 060 895
TOTAL GENERAL	13 726 572		300 903	13 425 668
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			300 903	

(1) Détail des autres dépréciations

. Dont provision pour dépréciation des VMP :
Dont provision pour dépréciation C.C GIE

106 K€
3 296 K€

SELCODIS**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

EN K€	VALEUR BRUTE 01.01.22	VALEUR BRUTE 31.12.2022	PLUS VALUE LATENTE
7105 Actions propres Selcodis	106	106	Néant
Total	106	106	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2022 elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de la période.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Elements relevant de plusieurs postes du bilan EN K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
	Brut	Provision	Brut	Provision
Capital souscrit, non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (nettes)	9 659	9 659		
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations	9 659	9 659		
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances rattachées à des participations				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 296	3 296		
Capital souscrit appelé, non versé				
Total créances	3 296	3 296		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	2 050			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0			
Total dettes	2 050			

SELCODIS**CHARGES A PAYER**

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74	72
Dettes fiscales et sociales	24	48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	98	120

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale des actions en €	Nombres de titres			En fin d'exercice
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	
Au 31/12/2022	0,30	6 215 364	0	0	6 215 364

SELCODIS**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

EN K€

Produits exceptionnels :	
Produits divers	
Produit de cession immobilisations corporelles	0
Produit de cession immobilisations financières	0
Reprise sur provisions (1)	301
Total des produits exceptionnels	301
Charges exceptionnelles :	
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	
Pénalités amendes	0
Charges exceptionnelles diverses (2) (3)	301
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions	0
Total des charges exceptionnelles	301
Résultat exceptionnel	0

- (1) Reprises Provisions pour litige :
- Dette du plan (9^{ème} échéances payées) : 301 k€

- (2) Dettes du plan (9^{ème} échéances payées) : 301 k€

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant (en K€)
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	4 176
Engagements de paiement de loyers (1)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
Total	4 176

Engagements reçus	
Cautions (2)	8 584
Total	8 584

Nantissement du compte courant	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
Total	4 000

(1) Dont concernant :	
Plan de continuation Nauder	4 176
(2) Dont octroyées par :	
- <u>Chenard & Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4 176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	27 581
-----------------------	--------

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

SELCODIS**ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE**

SELCODIS SA n'emploie plus de personnel salarié

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de la période aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	(K€)	autres que le capital	détenu (%)			Avances	avals donnés par la société Selcodis		
				Brut	Net				
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161 EDA SA (1)	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914 DEFREP SA	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-5 755	100,00	8 587	0	1 502	0	370	-455

(2) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

SELCODIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES COMPTES CONSOLIDES

Cabinet VIZZAVONA
69 Bd Maurice Barrès
92 000 NEUILLY SUR SEINE



68 quai de Paludate
33800 BORDEAUX

SELCODIS SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

SELCODIS SA

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €
N° Siren : 690 800 354

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la Société SELCODIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SA SELCODIS relatifs à l'exercice clos 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention la note 1 de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives

qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SELCODIS par votre Assemblée générale du 27 juin 2012 pour le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT et lors du Directoire en date du 9 février 2023 avec une régularisation de sa nomination au cours de l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2021 courant septembre 2023 pour le CABINET VIZZAVONA.

Au 31 décembre 2022, le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet VIZZAVONA dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil de surveillance

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité au conseil de surveillance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Paris et Bordeaux, le 18 juillet 2023

CABINET VIZZAVONA
Commissaire aux Comptes titulaire


CABINET VIZZAVONA
cabinet-vizzavona.fr
64 Boulevard Maurice Barrès
92200 NEUILLY SUR SEINE
01 47 22 01 04 - 06 03 06 17 47
pvizza2@gmail.com

Patrice VIZZAVONA
Commissaire aux Comptes

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux Comptes titulaire


Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU
Commissaire aux Comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat consolidés et annexe.
Ce rapport contient 26 pages

COMPTES CONSOLIDES**1. ACTIF (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.2022	Exercice clos le 31.12.2021
ACTIF		
Ecart d'acquisition		
immobilisations incorporelles nettes		0
immobilisations corporelles nettes	50	51
Actifs financiers non courants	0	0
Impôts différés		
Actif non courant	50	51
Stocks de marchandises	0	0
Stock de matières premières		
Créances clients	444	0
Autres créances	13	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	115
Actif courant	461	209
TOTAL ACTIF	511	260

2. PASSIF (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2022	Exercice clos le 31.12.2021
Passif		
Capital	1 865	1 865
Réserves consolidées	-32 862	-32 338
Résultat net Groupe	-80	-523
Capitaux propres part du Groupe	-31 077	-30 997
Intérêts minoritaires	0	0
Réserves minoritaires	0	0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-31 077	-30 997
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	365	666
Dettes financières à long terme	27 584	27 262
Passif non courant	27 949	27 928
Dettes fournisseurs d'exploitation	281	225
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an	0	0
Autres dettes	3 358	3 105
Dettes financières à court terme	0	0
Crédits à court terme et banques	0	0
Passif courant	3 639	3 330
TOTAL PASSIF	511	260

3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.22	Exercice clos le 31.12.21
CHIFFRE D'AFFAIRES	370	1 032
Autres produits de l'activité		0
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE	370	1 032
Achats consommés		-496
Achats et charges externes	-471	-1 161
Subventions d'exploitation		9
Impôts et taxes		
Charges de personnel		<0
Dotation aux amort. Et aux provisions nettes	300	423
Autres produits et charges	-62	-23
Résultat opérationnel courant	137	-216
Sortie Titres de participation		0
Reprise provision Titres de participation		0
Déconsolidation ERAGNY	0	7
Autres produits et charges non courant	0	-102
Résultat opérationnel non courant	0	-95
RESULTAT OPERATIONNEL	137	-311
Coûts de l'endettement net	0	0
Autres produits et charges financières	-217	-213
RESULTAT AVANT IMPOT	-80	-523
Impôt sur les résultats		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	-80	-523
Quote-part de résultat mis en équivalence	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-80	-523
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0
RESULTAT NET REVENANT L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	-80	-523
Résultat net par action (en euros)	-0.008	-0.052
Résultat net dilué par action (en euros)	-0.008	-0.052

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (EN K€)

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
TRESORERIE AU 1ER JANVIER	115	11
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-80	-523
Résultat des minoritaires	0	0
Amortissements et provisions nets des reprises	-263	-370
Actualisation des dettes et créances long terme (Plus) ou moins value sur sortie d'actifs		
Neutralisation du résultat sociétés mises en équivalence	0	0
Variation périmètre		
Coût de l'endettement financier net	0	0
Charges d'impôt (exigible et différé)		
Capacité d'autofinancement	-343	-893
Impôts versés		
Variation sur clients et autres créances	-392	436
Variation sur fournisseurs et autres dettes	310	118
Impact sortie de périmètre		-7
Incidence variation de périmètre (trésorerie acquise)		
Flux nets de trésorerie opérationnels	-424	-346
FLUX D'INVESTISSEMENT	-8	-3
Flux nets de trésorerie sur investissements	-8	-3
Flux nets de trésorerie après investissements	-432	-350
FLUX DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Augmentation / remboursement net des comptes courants	321	453
Remboursement emprunt		
Intérêts financiers nets versés		
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	321	453
Variation de la trésorerie	-111	103
TRESORERIE DE FIN DE PERIODE	3	115

5. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (EN K€)

Le capital social est composé de 6 215 364 actions.

Variation des capitaux propres du Groupe en K€

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2021	1 865	(32 338)	(523)	(30 997)
Affectation résultat N-1		(523)	523	0
Résultat 31.12.22			(80)	(80)
Variation périmètre				0
Situation au 31.12.22	1 865	(32 862)	(80)	(31 077)

Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts minoritaires en début d'exercice	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
Variation périmètre (déconsolidation Marc Milann)		
Variation périmètre (déconsolidation GIE SUPERVOX)	0	0
Réserves		
Intérêts minoritaires en fin d'exercice	0	0

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**NOTES PRELIMINAIRES****Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins ses activités annexes au travers de ses filiales la société DEFREP qui a une activité immobilière et la SNC DEFREP COSMETICS qui commercialise des produits cosmétiques.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe SELCODIS au 31 décembre 2022 ont été préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Nous vous rappelons que depuis le jugement du 29 novembre 2011 du Tribunal de commerce de Paris, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de notre société, lors de laquelle a été nommé Maître Christophe Thévenot en qualité d'administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy en qualité de mandataire judiciaire.

Puis, par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté un plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société Thevenot Perdereau Manière en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.
- Le plan est payé par échéances :
 - o les 8 premières échéances ont été honorées de juillet 2014 à novembre 2021 ,

Depuis cette date le plan de continuation est exécuté et le règlement de la neuvième échéance est intervenu en novembre 2022.

Depuis, le 1^{er} janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

En janvier 2018, au titre d'un protocole transactionnel, la SNC DEFREP COSMETICS a acquis les 50% restants

SELCODIS

de IT STYLE Diffusion, puis les a cédés en août 2018 à IT France HOLDING. Au 31/12/2018, la SNC DEFREP COSMETICS détient 50% de IT STYLE DIFFUSION.

La SNC DEFREP COSMETICS a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

En date du 27/08/2018, la société IT STYLE DIFFUSION a acquis 100% du capital de la société IT SUD TOULON.

A la date du 09 juillet 2020, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de la société IT STYLE Diffusion.

Par jugement en date du 14 octobre 2020, le tribunal judiciaire de Paris a cantonné la saisie réalisée sur les sociétés DEFREP et DEFREP COSMETICS à la somme de 41 522,05 €, dans le cadre du litige les opposant à la société IT STYLE DIFFUSION.

A la date du 31/12/2022, le GIE SUPERVOX, dont Selcodis détient 43,75%, est en cours de liquidation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux de consolidation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2022 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 publiés.

Au titre de l'exercice, les filiales sans aucune activité mises en liquidation judiciaire ont été exclues du périmètre de consolidation.

2.1.1 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent au 31 décembre 2022 les états financiers de SELCODIS et de ses filiales : DEFREP, et DEFREP COSMETICS.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles SELCODIS exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers ne contribuent pas de façon significative aux comptes consolidés et n'intègrent pas des flux intra-groupes avec les sociétés du Groupe.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées :

- Elimination des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- Elimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- Elimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées, ainsi que les provisions pour risques et charges destinées à couvrir les situations nettes déficitaires des filiales consolidées.

2.1.2 Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés consolidées ont établi des arrêté de comptes au 31 décembre 2022.

2.1.3 Méthode de conversion des éléments en devise

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par SELCODIS et ses filiales.

2.1.4 Classification des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.1 Écarts d'acquisition

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § 2.2.4 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

2.2.4 Actifs financiers non courants

Les titres de participation non consolidés, les prêts et dépôts et cautionnements constituent les actifs financiers non courants.

Ces actifs ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Cette valeur est estimée en tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le Groupe.

En cas de cession postérieure à la clôture de l'exercice, les conditions de cession sont retenues pour la détermination des éventuelles provisions pour dépréciation des titres de participation.

2.2.5 Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 Impôts différés

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe SELCODIS.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur probable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différés non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

2.2.7 Emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par exception, les passifs pour lesquels l'échéancier de remboursement n'est pas connu avec une précision suffisante sont comptabilisés à leur valeur nominale (compte courant de Mr Lucien SELCE).

2.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Autres provisions

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse et d'une évaluation au cas par cas.

2.2.9 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué est, en l'absence de dilution et de plan de stock-option, identique au résultat par action.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	31/12/2022		31/12/2021
	% de contrôle	% intérêt	
Sociétés consolidées par intégration globale			
SELCODIS 68,rue Singer – 75016 Paris			
DEFREP 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%	100,00%
DEFREP COSMETICS 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%	100,00%

IT STYLE DIFFUSION et ses filiales sont en cours de liquidation. Ces sociétés sont sorties du périmètre de consolidation en 2019.

La SC DOMAINES DE LA ROSE DES VENTS ERAGNY, qui était consolidée par mise en équivalence, a été sortie du périmètre de consolidation en 2021(protocolo de cession des parts signé en mai 2021)

4. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

Rapport de l'activité au 31 décembre 2022

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société.

Les 5 premières échéances du plan ont été honorées de juillet 2014 à décembre 2018. Le règlement de la sixième échéance de 2019 a été effectué en juillet 2020.

Le règlement de la septième échéance de 2020 a été effectué en février 2021 et celui de la huitième échéance a été effectué en novembre 2021.

Le règlement de la neuvième échéance de 2022 a été effectué en novembre 2022.

5. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDE

5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers non courants

Le détail des immobilisations brutes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.22	31.12.2021
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	55	55
Actifs financiers non courants	1 396	1 389
Total immobilisations	1 451	1 444

Le détail des amortissements et provisions est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	5	4
Actifs financiers non courants	1 396	1 389
Total immobilisations	1 401	1 393

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.21	Augmentation	Diminution	31.12.22
Participations non consolidées	1 066	0		1 066
Dépôt sur baux commerciaux	0			0
Autres actifs financiers non courants	323			330
Valeur brute	1 389			1 396

Les dépréciations relatives aux actifs financiers non courants sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022
Participations non consolidées	1 066		0	1 066
Dépôts sur baux commerciaux	0		0	0
Autres actifs financiers non courants	323	7	0	330
Total dépréciations sur actifs financiers non courants	1 389	7	0	1 396

Les participations non consolidées correspondent :

- Aux titres des sociétés en liquidation :

EDA	1 066 K€
Au 31.12.2022	1 066 K€

Le tableau suivant détaille par participation, la situation des capitaux propres à la dernière clôture annuelle, la quote-part de participation ainsi que les valeurs comptables inscrites dans les comptes de SELCODIS :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et Avances	Montant cautions et avals donnés par la société Selcodis	CA/ HT	Résultats
				Brut	Net				
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
EDA SA (1) 31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
DEFREP SA 68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-5 755	100,00	8 587	0	1 502	0	370	-455

(1) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

5.2 Impôts différés actifs

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

5.3 Stock

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute des stocks	0	0
Dépréciation des stocks	0	
Valeur nette des stocks	0	0

5.4 Créances clients & comptes rattachés et autres créances

Détail des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021
Etat & collectivité	8	13
Charges constatées d'avance et cpte de régularisation d'actif	5	3
Créances sur société d'affacturage		
Créances sur filiales non consolidées	0	0
Débiteurs divers	0	78
Valeur nette des créances	13	94

Echéancier des clients et comptes rattachés et autres créances

En milliers d'euros	Total 31/12/22	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	444	444	
Etat et collectivité	8	8	
Charges constatées d'avance	5	5	
Créances sur filiales non consolidées	0	0	
Débiteurs divers	0	0	
Valeur nette des créances	457	457	

5.5 Créances sur filiales non consolidées

Au 31 décembre 2022, l'analyse du risque est la suivante :

<i>JUSTES VALEURS BILANCIELLE (En milliers d'euros)</i>	Brut	Provision pour dépréciation	Imputation sur compte courant	Net
Titres de participation détenus par SELCODIS	1 066	-1 066		0
Créances détenues par SELCODIS	3 297	-3 297		0
Créances détenues par DEFREP COSMETICS	1 525	-1 525		0
	5 888	-5 888	0	0

5.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette s'établit à 3 K€ et se détaille de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalents actifs	4	115
Concours bancaires	1	0
Trésorerie nette	3	115

5.7 Réserves consolidées

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- La part du groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice,
- L'incidence sur les résultats des retraitements accumulés.

5.8 Provisions pour risques & charges

5.8.1 Part à long terme

La part à long terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Divers	666	0	301	365
Total	666	0	301	365

Les reprises de provisions pour 301 k€ sont en lien avec le règlement de la 9ème échéance du plan.

5.8.2 Part à court terme

La part à court terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Divers	0		0	0
Total	0		0	0

5.9 Emprunts & dettes financières

L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

En milliers d'euros	Total 31/12/2022	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières diverses				
Emprunt Crédit-bail				
Compte-courant LS réservé, risques liquidatifs hors bilan (1) et Cegi (2)	8 176		8 176	
Compte-courant LS disponible	19 407		19 407	
TOTAL	27 583		27 583	-

(1) Les risques liquidatifs hors bilan des filiales (Voir § 6) sont estimés à 4 176 K€.

(2) Monsieur Selce a affecté à titre de gage et de nantissement au profit de la CEGI son compte courant à hauteur de 4 000 K€

Comme indiqué dans le § 6 (engagement hors bilan), Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan.

5.10 Détail des dettes d'exploitation

Le détail des postes autres dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fiscales et sociales	314	264
Divers	3 044	2 841
Produits constatés d'avance		-
TOTAL	3 358	3 105

L'ensemble de ces dettes est à échéance moins d'un an.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

La société a réalisé un chiffre d'affaire de 370 k€ correspondant à des honoraires facturés par la société DEFREP pour l'opération de montage ERAGNY :

Les charges externes de 471 k€ sont principalement composées :

- Locations pour 29 k€
- Honoraires pour 76 k€ dont 70k€ d'honoraires de comptabilité et commissariat aux comptes , 6 k€ d'honoraires juridiques .
- Des charges de la 9eme échéance réglée pour 301 k€. Une reprise de provision a été réalisé pour 301 k€.
- Des frais liés à l'opération ERAGNY pour 59k€.

Le résultat opérationnel ressort au 31/12/2022 à 137 k€.

Compte tenu d'un résultat financier de -217 k€, composée principalement des intérêts des dettes financières, le resultat net s'élève à -80 k€.

6.1 Situation des amortissements réputés différés (ARD) et reports déficitaires fiscaux du groupe

Dans le cadre de la situation consolidée au 31 décembre 2022, la situation fiscale se traduit par :

- Déficit reportables (en base) : 50 567 K€
- Au 31 décembre 2022, l'impôt relatif aux déficits reportables n'a pas été comptabilisé.

Le groupe fiscal comprend, au 31 décembre 2022, les sociétés suivantes :

- SELCODIS
- DEFREP

AUTRES INFORMATIONS**Engagements hors bilan**

Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (1)	4 176
Engagements de paiement de loyers)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
Total	4 176
(1) Dont concernant :	
- Plan de continuation Nauder	4 176
Engagements reçus	
Cautions (2)	8 584
Total	8 584
Nantissement du compte courant	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
Total	4 000

(2) Dont octroyées principalement par :

- <u>Chenard & Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4.176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1.734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	27 583
-----------------------	--------

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à hauteur de 10.000 K€ pour couvrir les engagements bilanciels au titre des risques sur filiales liquidées.

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Autres engagements

Le compte courant de Monsieur Lucien Selce fait l'objet d'un nantissement au profit de la CEGI à hauteur de 4.000 K€.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

En conformité avec la norme IAS 24.9 révisée en 2003, il est présenté ci-après les données relatives aux personnes morales contrôlant le Groupe, aux personnes physiques faisant partie des principaux dirigeants, étant rappelé que, compte tenu des déconsolidations intervenues en 2003 et 2004, il n'existe plus de parties liées contrôlées par le Groupe.

1. Personnes morales	K€
Néant	0
Total	0
2. PERSONNES PHYSIQUES	
Monsieur Lucien SELCE	0
Compte courant passif (1) (2)	27 583
Total	27 583

(1) Au 31 décembre 2022, le compte courant de Monsieur Selce a été évalué à sa juste valeur.

Le tableau suivant retrace ces modalités d'évaluation des comptes courants de Monsieur Selce au 31.12.2022

Nature du compte	Valeur avant retraitement	Imputation des créances sur filiales non consolidées (Cf. § 5 .8)	31/12/2022
Compte courant	27 583	0	27 583

(2) Monsieur Lucien Selce a réservé ce compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les risques résiduels hors bilan (4.176 K€) et l'engagement au profit de la CEGI (4.000 K€) (cf. § 6)

SELCODIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

CABINET VIZZAVONA
64 Bd Maurice Barrès
92 000 NEUILLY SUR SEINE



68 quai de Paludate
33800 BORDEAUX

SELCODIS SA

LOI DE SECURITE FINANCIERE DU 1er AOUT 2003

**RAPPORT SUR LES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

SELCODIS SA

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €
N° Siren : 690 800 354

RAPPORT SUR LES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport sur les procédures de contrôle interne
des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société SELCODIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous devons vous présenter, dans un rapport, nos observations sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article de l'article L 225-68 du Code de commerce.

A Paris et Bordeaux le 18 juillet 2023

CABINET VIZZAVONA

Commissaire aux Comptes titulaire



Patrice VIZZAVONA

Commissaire aux Comptes

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux Comptes titulaire



Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU

Commissaire aux Comptes

SELCODIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Cabinet VIZZAVONA
64 Bd Maurice Barrès
92 000 NEUILLY SUR SEINE



68, Quai de Paludate
33800 BORDEAUX

SELCODIS SA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

SELCODIS SA

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €
N° Siren : 690 800 354

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2022**

A l'Assemblée Générale de la société SELCODIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Avances en compte courant consenties par un administrateur, actionnaire majoritaire

Monsieur Lucien SELCE est titulaire d'un compte courant dont le montant est de 27.581.670,24 € au 31 décembre 2022. Aucune charge d'intérêt n'a été supportée par la SA SELCODIS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2) Comptes courants avec les filiales

La SA SELCODIS a conclu des conventions de compte courant avec les filiales directes ou indirectes. Au 31 décembre 2022, ces comptes courants présentent les soldes suivants :

Filiales	Solde débit (en €)	Solde crédit (en €)
GIE FINANCIERE SUPERVOX	3 296 206	480 602

A Paris et Bordeaux, le 18 juillet 2023

CABINET VIZZAVONA

Commissaire aux Comptes titulaire



Patrice VIZZAVONA

Commissaire aux Comptes

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux Comptes titulaire

Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU

Commissaire aux Comptes

SELCODIS

RAPPORT AD HOC DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



68 quai de paludate
33800 BORDEAUX

CABINET VIZZAVONA

69 Bd Maurice Barrès
92 000 NEUILLY SUR SEINE

**RAPPORT AD HOC
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
Assemblée générale d'approbation
des comptes clos le 31 décembre 2022



SELCODIS SA
68 RUE SINGER
75016 PARIS

SELCODIS SA

Société Anonyme au capital de 1.864.609 euros
68 RUE SINGER
75016 PARIS

RAPPORT AD HOC DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Assemblée générale d'approbation des comptes
clos le 31 décembre 2022

Au Président du Directoire,

En application de l'article L.823-16 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'irrégularité suivante que vous voudrez bien communiquer aux actionnaires lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2022 :

- L'assemblée d'approbation des comptes 2021 ne s'est pas tenue dans les délais impartis, suite au report obtenu au 31 décembre 2022.
- Nous n'avons pas été convoqué à la réunion du Directoire qui s'est tenue le 9 février 2023.
- Le rapport financier semestriel sur les comptes au 30 juin 2022 n'a pas été établi ni publié dans les 3 mois suivant la fin du premier semestre de l'exercice conformément à l'article L451-1-2 du code monétaire et financier. Nous n'avons pas eu communication de ces comptes semestriels.
- En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'ont pas été reconstitués à l'issue du délai expirant le 31/12/2021, et que celle-ci n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 227-1 du code de commerce.

Fait à Bordeaux,
Le 18 juillet 2023

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire



Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU

Commissaire aux comptes

CABINET VIZZAVONA

Commissaire aux Comptes titulaire



CABINET VIZZAVONA
cabinet-vizzavona.fr
64 Boulevard Maurice Barrès
92200 NEUILLY SUR SEINE
01 47 22 01 04 - 06 03 06 17 47
pvizza2@gmail.com

Patrice VIZZAVONA

Commissaire aux comptes